

LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

N°82 - Décembre 2013

Le pacifisme diplomatique ne mène nulle part : il faut oser mettre les pieds dans le plat.

Les capitales européennes, chacune de son côté, font mine de ne pas voir l'ampleur des bouleversements géostratégiques survenus en Asie orientale. L'un après l'autre, les premiers ministres s'en vont à Beijing négocier des achats et des ventes ; ils étalent leurs succès contractuels mais ne disent mot ni de la course régionale aux armements, ni des comportements de la nouvelle puissance dominante depuis que les chiffres en font la deuxième économie mondiale. La politique étrangère chinoise leur semble à tout prendre acceptable et sans rapport avec la manière dont le parti traite le peuple. Les droits de l'homme, les chefs de délégation disent toujours qu'ils s'en soucient mais personne ne les en a jamais entendu parler en public.

Cet aveuglement doit inquiéter. Si les gouvernements sont mal informés, c'est grave. Si informés, ils éludent le sujet, c'est pire. Comment ne pas voir l'unité du volet interne et du volet externe d'une même politique nationale ? Que faut-il de plus aux Européens pour juger ? Le massacre de 1989 est tout aussi oublié par les délégations successives qu'il est déclaré inexistant à Beijing. Un Prix Nobel emprisonné pour onze ans après avoir demandé le pluripartisme ? Ce fut l'histoire d'un hiver et l'Union européenne, lauréate du même prix deux ans plus tard, n'a rien dit de consistant. Maintenant encore, les internements administratifs discrétionnaires concernant des cinquantaines de milliers d'individus et les assignations à résidence par centaines ne gênent aucune capitale se réclamant des droits de l'homme ou chantant l'habeas corpus. Le contrôle étroit de l'internet et la presse asservie appellent tout juste une réprobation amusée ou résignée.

Il fut un temps où l'Europe savait juger sévèrement le fonctionnement de la justice et les procès montés de toutes pièces. En escamotant comme à la période stalinienne les conflits politiques derrière des accusations de mœurs dépravées et de détournement

de fonds (procès du secrétaire du parti de Chongqing Bo Xilai et, à venir, de l'ancien responsable de la Sécurité Zhou Yongkang), le régime se distingue à peine du voisin et ami nord-coréen, dont le dirigeant suprême vient, en quelques jours, d'écarter son oncle et de le faire exécuter pour trahison.

Les experts psychologues expliquent qu'il ne faut pas faire perdre la face aux interlocuteurs chinois si l'on veut obtenir quelque chose. A force de les écouter et pour ne pas vexer, le pacifisme diplomatique prend pour argent comptant toutes les déclarations des dirigeants. Oui, la Chine ne veut que la paix et sa culture millénaire garantit l'absence de danger. On peut donc lui confier la défense des droits de l'Homme au Conseil de l'O.N.U..

Elle se réserve de définir ces droits à sa manière et personne n'y trouve à redire. Les funérailles de Mandela ont été l'occasion de consignes révélatrices adressées à la presse par le ministère de l'Information. En substance : il convenait de ne pas souligner les déclarations de Mandela concernant les droits de l'Homme et la démocratie. ; il fallait sur le Twitter chinois ou sur des blogs supprimer tout passage qui se servirait des funérailles pour attaquer le système politique et les dirigeants ; il fallait éviter de parler des bonnes relations nouées par Mandela avec le dalaï-lama (South China Morning Post, 10 décembre). Bref, de Mandela il convenait de dire qu'il était respecté partout dans le monde et qu'il était «un vieil ami du peuple chinois». Rien de commun donc avec les dissidents nationaux.

Les dirigeants chinois présentent ainsi le monde extérieur en fonction des tensions internes. Bien sûr, le pays ne veut que la paix mais il peut aussi dire le contraire : (Global Times, 3 décembre) «La Chine doit accélérer la croissance de nos forces, en matière de ressources et d'instruments diplomatiques, de telle manière que tout pays ait à payer le prix de chaque

>>>>

violation des intérêts de la Chine».

La création unilatérale d'une zone d'identification aérienne le 23 novembre a exacerbé les tensions régionales, - il s'agissait de montrer que ni les États-Unis ni le Japon ne pouvaient arrêter l'ascension de la Chine comme première puissance dans cette partie du monde. Ce n'était, ce n'est toujours pas sans dangers. Désormais, il existe trois zones d'identification régionale et elles se recoupent. Il serait imprudent de décider qu'il ne s'agit que d'un jeu. Les pays voisins, à l'exception peut-être de la Corée du Nord, ont tous exprimé leur mécontentement. Ils ont vu là une manifestation d'expansionnisme, appuyée par la multiplication des manœuvres maritimes et le renforcement complaisamment exposé du potentiel de défense.

Beijing envisage d'imposer une pareille zone en mer de Chine méridionale, ce qui heurterait un plus grand nombre de capitales, - c'est un inconvénient -, mais des pays de moindre force qui ne peuvent l'affronter directement, - c'est un avantage. C'est en effet une ligne constante à Beijing de jouer de l'intimidation au nom de droits historiques pour placer les faibles devant le fait accompli. Et à compter que les États-Unis ne choisiront jamais de se fâcher : «Washington doit rester en bons termes avec la Chine si elle veut rester en Asie et jouer un rôle important dans les affaires asiatiques» (Quotidien du peuple, 11 décembre).

Ce jeu est risqué. Le 5 décembre, une collision a été évitée de justesse (183 mètres) en mer méridionale entre un croiseur américain chargé de fusées et un bâtiment de la marine chinoise. Chacun arguait de son bon droit. Seule une manœuvre d'urgence a écarté le risque d'un conflit ouvert.

L'Europe semble considérer que ces affaires ne la regardent pas. Même la Grande-Bretagne, qui s'était aventurée à souhaiter un suffrage universel authentique pour son ancienne colonie de Hongkong, a baissé le ton devant la colère chinoise. Et pourtant, il s'agit là d'un test pour tous les pays qui se réclament des droits de l'homme. L'enjeu est énorme, ne serait-ce que du point de vue symbolique. En effet, il pourrait se produire dans les années à venir une sorte de 1989 européen à l'envers : c'est-à-dire le passage d'un territoire de sept millions d'habitants et pour l'essentiel libre sous l'autorité d'une dictature de parti unique archaïque.

Malgré les promesses faites d'élections libres (2016 pour le Conseil législatif et 2017 pour le chef de l'exécutif), il est quasi impensable que Beijing accepte le suffrage universel dans sa forme la plus simple : des candidatures libres et pluralistes, des élections honnêtes, portant sur l'ensemble des sièges, conférant autorité sur les organes non élus. Le modèle serait trop vite exigé par le reste du pays.

On assiste donc déjà à de subtiles manœuvres de détournement : puisque Hongkong fait partie de la mère patrie, il ne conviendrait pas que les élus des territoires contestent les décisions du centre ; la souveraineté de la Chine populaire est une et indivisible et Hongkong n'a pas plus le droit de faire bande à part que le Tibet ou Xinjiang. Quant à la désignation des candidats, l'élu devra «aimer le pays et Hongkong», formule qui permettrait d'éliminer les dissidents par le biais de comités de nomination à bases professionnelles et non politiques. De toutes manières, le territoire devra respecter la loi fondamentale du territoire et les décisions prises à ce sujet par le Comité permanent de l'Assemblée nationale de Beijing.

Si aucune puissance politique ne bouge, et nous ne voyons aucune capitale et aucune institution européenne décidées à élever la voix, nous assisterons dans trois ou quatre ans à l'entrée de sept millions de nos contemporains dans le giron d'une dictature administrative archaïque qui ne pourra survivre qu'en les privant de leurs libertés fondamentales. N'y aura-t-il alors que les États-Unis pour oser récriminer ?

SOMMAIRE

Liberté d'expression et d'information. Contrôle de l'internet.	4
Mouvement démocratique et répression. Liberté religieuse.	4 - 6
Avocats. Appareil répressif. Camps de rééducation.	6 - 8
Condition ouvrière. Conditions de vie. Conflits du travail.	8
Condition paysanne. questions foncières. Environnement.	9
Minorités ethniques	9 - 10
. Question tibétaine	
. Question ouïghoure	
. Question mongole	
Hongkong - Macao	10 - 11
Tensions militaires. Litiges et conflits territoriaux	11 - 12
Informations diverses	12 - 13
Sources d'information	13
Bibliographie	13
Réponse du Ministre des Affaires Étrangères	14

(Les dates figurant en début de rubrique sont celles des faits ; les dates de fin de paragraphe, celles de l'information. Si la date des faits est inconnue, la date de début de rubrique est celle de l'information. Certaines informations parvenues récemment se rapportent à des événements relativement anciens. Les chiffres donnés en euros équivalent au montant en yuan, sur la base 1 euro = 9 yuan)

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'INFORMATION. CONTRÔLE DE L'INTERNET.

19 déc. **Après avoir imposé des retards inhabituels, les autorités chinoises auraient finalement renouvelé toutes les cartes d'accréditation de journalistes étrangers pour 2014.** Cette décision concernerait notamment les journalistes américains de Bloomberg News et du New York Times, auteurs d'articles qui avaient déplu sur la richesse des dirigeants chinois et de leur famille, en particulier celle de l'ancien premier ministre Wen Jiabao.

Le vice-président Joe Biden avait, le 5 décembre à Beijing, déploré ouvertement le traitement imposé aux journalistes américains, au lendemain d'un entretien de cinq heures avec le président du parti Xi Jinping. Selon une déclaration du Club des journalistes étrangers en Chine faite en début de mois, «les autorités chinoises usent de plus en plus du refus de visas ou de retard dans leur octroi, dans le dessein manifeste d'influencer la couverture journalistique». (Kyodo, 19 décembre)

16 déc. **Inculpation du militant de Guangzhou (Guangdong) Liu Yuandong** pour «rassemblement de foule afin de troubler l'ordre public». Rapporté par son avocat Liu Zhengqing, le motif renvoie aux manifestations de janvier 2013 liées au remplacement de l'éditorial de Nouvel An du Southern Weekly. La censure désapprouvait le texte qui demandait au respect des garanties constitutionnelles et l'avait remplacé par un éditorial de son cru.

Très actif lors des manifestations, Liu Yuandong avait été arrêté le 11 mars pour une erreur d'information sur le capital d'une société puis placé officiellement en détention en avril. Le juriste et ancien avocat Teng Biao assure qu'aucune des activités reprochées n'était illégale. Liu Yuandong avait aussi manifesté en faveur de la «Révolution de jasmin» et contre les essais nucléaires de la Corée du Nord. Un autre militant du Guangdong, Guo Feixiong, qui avait aussi défendu l'indépendance du Southern Weekly, est détenu depuis août 2013 ; aucun chef d'inculpation n'a encore été prononcé contre lui. (South China Morning Post, 18 décembre)

9 déc. **Licenciement annoncé pour fin décembre du professeur de droit à l'Université de science politique et de droit de Shanghai Zhang Xuezhong.** Ses cours étaient interrompus depuis la mi-août, après la publication d'articles «violant la loi concernant le comportement des enseignants». L'un des articles incriminés portait sur le danger de ne pas progresser vers un régime fondé sur la Constitution. Dans des textes diffusés sur l'internet, il s'interrogeait sur la légitimité du régime, demandait plus de droits civiques pour le peuple et l'accélération des réformes politiques. Une lettre adressée au ministre de l'Éducation requérait la suppression des cours et des examens politiques dans les universités. Zhang Xuezhong, comme avocat, a défendu les militants des droits de l'homme Zhao Changqing et Liu Ping. (Weiquanwang, 9 décembre ; South China Morning Post, 10 décembre)

28 nov. **Sur requête des autorités de Beijing, Apple a mis hors d'accès l'application Freeweibo** qui permettait aux cybernautes chinois de lire les messages censurés sur Weibo (le twitter chinois). Ce logiciel sophistiqué mis au point par Radio Netherlands Worldwide et par des activistes chinois cybernautes fonctionnait depuis le 4 octobre. La censure officielle n'était pas parvenue à le bloquer. Apple motive sa décision par le fait que le logiciel «violait la loi chinoise» mais n'est pas en mesure de préciser de quelle loi il s'agit. En réalité, il a satisfait une demande des autorités qui affirmaient qu'il y avait violation. Les créateurs de Freeweibo gardent l'intention de redonner aux cybernautes les moyens de contourner la censure. (Radio Netherlands Worldwide, 13 décembre)

MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE. RÉPRESSION. LIBERTÉ RELIGIEUSE.

26 déc. **Les autorités du Henan ont libéré un groupe de chrétiens arrêtés le 23 décembre** dans le district de Nanle ainsi que les avocats qui cherchaient à les rencontrer. Mais elles gardent deux

pasteurs en détention. Des hommes de main avaient bloqué et attaqué des croyants venus soutenir le pasteur Zhang Shaojie et une douzaine de ses assistants arrêtés le 16 novembre. Motif d'inculpation de Zhang et de ses amis : «faire obstacle au travail de l'administration» et «rassemblement destiné à troubler l'ordre public». On ignore leur lieu de détention. (R.F.A., 26 décembre)

- 25 déc. Les avocats de Liu Xiaobo n'obtiennent aucune réponse à leur demande formelle de visite.** Le Prix Nobel emprisonné a décidé de faire appel de la sentence, conformément aux dispositions légales mais les autorités continuent d'ignorer la requête des avocats. Liu Xia, épouse de Liu Xiaobo, est toujours confinée dans son logement et sans contact avec l'extérieur. Elle désirerait chercher un travail rémunéré et soigner sa dépression. (R.F.A., 25 décembre)
- 18 déc. Procès de Zhang Lin,** au tribunal du district de Bengshan de la ville de Bengbu (Anhui) pour «rassemblement de foule dans le dessein de troubler l'ordre en un lieu public», - en réalité pour avoir protesté contre le refus d'inscrire sa fille dans un établissement scolaire opposé par les autorités en raison de l'activisme de son père. Son avocat Liu Xiaoyuan a été harcelé à son domicile et à son arrivée au tribunal, de même que son confrère Li Fangping. Plusieurs témoins ont été tenus à l'écart ; l'un a été rapatrié à Guangzhou ; un autre a été placé en détention. (Weiquanwang, 18 décembre)
- 17 déc. Inculpation de Zhou Weilin par le procureur du district de Shushan à Hefei** (Anhui) pour «rassemblement de foule dans le dessein de troubler l'ordre en un lieu public». Il avait manifesté pour le droit à l'éducation de Annie Zhang, fille de Zhang Lin, interdite d'éducation à Hefei en raison du militantisme de son père. (Weiquanwang, 17 décembre)
- 13 déc. Inculpation des militants des droits civiques Ding Jiaxi et Li Wei** pour «rassemblement de foule dans le dessein de troubler l'ordre en un lieu public». Le même jour, les avocats des militants Ma Xinli, Yuan Dong, Hou Xin et Zhang Baoheng ont reçu information de l'inculpation de leur client. Tous quatre avaient été arrêtés lors d'une manifestation organisée le 31 mars 2013 dans le quartier commercial de Xidan à Beijing. (Weiquanwang, 14 décembre)
- 13 déc. Après l'exécution pour trahison de l'oncle du dirigeant nord-coréen Kim Jong-un,** la Chine a intensifié sa lutte contre les Nord-coréens fuyant leur pays. Plusieurs ont été arrêtés à Kunming, près de la frontière du Laos. D'autres le sont à Hunchun, Yanji et Dandong, villes frontalières du Liaoning. (Choson Ilbo, 13 décembre)
- 13 déc. Pour avoir ajouté en Chine un second enfant à celui qui était né aux États-Unis,** le professeur de chimie Cai Zhiqi (Université de technologie de la Chine du Sud) a été démis de son poste. Comme le note son avocat, qui rapporte cette révocation, le premier enfant est citoyen américain et, selon une directive de 2002, les Chinois vivant à l'étranger sont autorisés à avoir un deuxième enfant s'ils séjournent plus d'un an à l'étranger. On a signalé d'autres cas semblables : en mars 2013, le professeur de chimie Cao Tingbing (Université du peuple, à Beijing) s'est suicidé devant la menace de perdre son poste ; en 2010, un professeur associé de l'Université de Sciences politiques pour la jeunesse, Yang Zhizhu, a été démis pour avoir eu un second enfant. (South China Morning Post, 13 décembre)
- 12 déc. Arrestation des journalistes Xiong Xiong du Quotidien de la Jeunesse de Beijing et Yang Kairan du journal Beijing Times,** au titre de la lutte contre la corruption de la presse. Ils auraient touché des pots de vin de la part d'entreprises privées. Il est pour l'instant impossible de savoir si ces accusations sont fondées ou s'il s'agit d'intimider la presse. (Reporters sans frontières, 20 décembre)
- 10 déc. Treize habitants de Wuhan (Hubei) expulsés de leur domicile, il y a trois ans, ont fait une tentative de suicide collectif** dans les rues de Beijing en avalant du pesticide. Ils n'avaient pu obtenir de compensation pour la perte de leur logement et ne voyaient pas d'issue à leur situation. Huit sont dans un état critique. On est sans nouvelles des cinq autres. (R.F.A., 12 décembre)
- 10 déc. Rejet par le ministère des Affaires étrangères de l'appel adressé la veille par le Secrétaire d'État en faveur de la libération du Prix Nobel de la paix Liu Xiaobo** et de son épouse Liu Xia, ainsi que du juriste Xu Zhiyong, détenu depuis juillet pour avoir demandé la

publication des fortunes personnelles des dirigeants.

Commentaire du porte-parole : «Liu Xiaobo et Xu Zhiyong sont des citoyens chinois. Ils ont violé la loi chinoise et doivent être punis par la loi... Je tiens à réaffirmer que seul le peuple chinois composé d'un milliard et trois cents millions d'individus est qualifié pour parler de la situation des droits de l'Homme en Chine». (Xinhua, 10 décembre ; B.B.C., 11 décembre)

- 10 déc. Des hommes non identifiés ont frappé à coups de bâtons et jusqu'au sang le couple Wang Defeng et Shi Wenxuan** alors qu'ils allaient porter plainte contre les fraudes survenues lors d'une élection locale dans leur village du Jilin. (Weiquanwang, 11 décembre)
- 9 déc. Inculpation pour «rassemblement de foule dans le dessein de troubler l'ordre public» de Xu Zhiyong**, militant des droits civiques et fondateur du groupe Initiative pour une Constitution ouverte. En 2009, il avait organisé une protestation de masse pour des parents qui exigeaient l'égalité dans l'accès à l'éducation. De 2003 à 2009, son organisation a défendu les individus opprimés ; elle avait aussi soutenu les parents des enfants qu'avait rendus malade l'ingestion de lait contaminé (scandale de 2008). (Kyodo, 9 décembre)
- 9 déc. On apprend la détention pendant trente-six jours en prison clandestine de Xu Wanying**, une pétitionnaire du Hubei arrêtée à Beijing en septembre et qui demande justice à propos de la mort mystérieuse de son fils. La responsable de l'association locale des femmes du district de Xiangcheng, le lieu de sa détention au Hubei, est venue la maltraiter et elle souffre depuis de divers traumatismes. Xu Wanying a déjà passé sept cents jours en prisons clandestines. (Weiquanwang, 9 décembre)
- 29 nov. Venu dans la capitale pour protester contre des démolitions de logements, le pétitionnaire de Hebi (Henan) Gong Jinjun a frappé à mort l'un des hommes de main chargé de l'intercepter.** Il se trouvait dans le fourgon qui le ramenait de force chez lui. Il s'était rendu à plusieurs reprises à Beijing et, chaque fois, avait été accueilli et rapatrié contre son gré. Les «intercepteurs» sont des jeunes gens payés par des gouvernements locaux désirant que les disputes locales n'aient aucun écho dans la capitale. Depuis 2005 en effet, le nombre des pétitionnaires affecte en négatif l'appréciation portée par la direction du parti sur les cadres de province. (South China Morning Post, 29 novembre)
- 28 nov. Arrestation de Zhao Fengsheng pour «subversion du pouvoir d'État»,** en liaison probable avec sa rédaction d'une lettre ouverte. En 2011, il avait tenté d'organiser des agriculteurs dans une union nationale et avait dû pour cela quitter la capitale. (Weiquanwang, 29 novembre)
- 10 nov. Disparition du pétitionnaire du Fujian Lin Yingqiang.** Il était venu protester à Beijing contre des abus de droits à l'occasion du troisième plénum du Comité central du Parti. Par téléphone, il a informé sa famille de son incarcération dans une prison clandestine. Fin novembre, la police a perquisitionné son domicile et emporté divers documents relatifs à sa cause. Cette dernière remonte aux années 90 et à des saisies de terrains sans compensation opérées par les autorités locales à l'encontre de villageois qui ont perdu leurs moyens d'existence. Lin Yingqiang a déjà passé quatre ans en prison pour cette affaire. (Weiquanwang, 11 décembre)

AVOCATS. APPAREIL RÉPRESSIF. CAMPS DE RÉÉDUCATION.

- 28 déc. Le Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire a formellement aboli la rééducation par le travail (laodongjiaoyang).** Ce régime, à la différence de la réforme par le travail (laogai), visait en principe la petite délinquance mais il frappait aussi les pétitionnaires mécontents, les cybernautes critiques du parti, les contempteurs de la corruption et les organisateurs de manifestations.
- Les détentions arbitraires ne sont cependant pas près de disparaître, comme le montre par exemple la rubrique qui précède, dans ce bulletin comme dans ceux des mois précédents. Les pouvoirs locaux

disposent de prisons non officielles et continuent d'y détenir ceux qui les gênent sans même en informer les familles. Bo Shuying, une pétitionnaire de Tangshan (Hebei) qui voulait obtenir réparation pour une réquisition de terrain illégale, a passé un an (juillet 2012-juillet 2013) en camp de rééducation ; elle en est ressortie handicapée. Chacun des recours pour contester son incarcération et les violences subies ont été rejetés, le dernier au motif que la suppression des camps lui ôtait toute justification.

- 17 déc. Le ministère de la Sécurité publique annonce l'arrestation de 63.000 suspects**, la saisie de dix-huit tonnes de drogues (héroïne et métamphétamine) et le démantèlement de 1.174 gangs au cours de la dernière campagne de lutte contre les stupéfiants. Les zones particulièrement touchées par la campagne sont les provinces du Yunnan, du Guangxi, du Guangdong et du Sichuan, ainsi que la région autonome mongole. (*Xinhua*, 17 décembre)
- 14 déc. La police annonce l'arrestation depuis juin dernier de mille trois cents personnes** suspectées de vendre des stupéfiants ou de fausses drogues sur l'internet. Cent-quarante sites ont été fermés. (*Xinhua*, 14 décembre)
- 12 déc. Les avocats du pasteur du Henan Zhang Zhaojie ont été bloqués à l'extérieur du centre de détention de Nanle** par un groupe de voyous qui les ont frappés ensuite à leur domicile. La police n'a pas répondu à leurs appels au secours, le standardiste assurant que l'affaire n'était pas de son ressort. Le lendemain, les voyous ont frappé l'avocat Liu Weiguo à la tête, cassé les lunettes de Yang Xingquan, blessé plusieurs de leurs confrères, déchiré les vêtements de Jian Tianyong et saisi les téléphones portables et des tablettes électroniques. Après plus de vingt jours, les avocats n'ont pu rencontrer leur client, détenu depuis la mi-novembre. (*Weiquestwang*, 12-13 décembre)
- 6 déc. Fin du procès des militants du Jiangxi Liu Ping, Wei Zhongping et Li Sihua**, détenus depuis avril pour «réunions illégales». Les avocats de Liu Ping ne sont pas parvenus à faire prendre en compte les tortures que leur cliente aurait subies pour obtenir ses aveux et en cours de détention ; le tribunal n'a pas jugé bon d'enquêter sur la réalité des faits ; il n'a formulé aucun verdict. Dans les jours précédents, la police avait empêché plusieurs témoins de se rendre à l'audience, avait harcelé les avocats et confisqué des documents, dont le projet de plaidoirie de l'un d'entre eux. Un avocat a quitté le tribunal pour protester contre les agissements incessants des policiers en civil. Un premier procès avait tourné court en octobre, les trois avocats démissionnant en raison des violations patentées des droits de la défense. (*Weiquestwang*, 6 décembre)
- 5 déc. La police a supprimé six sociétés de relations publiques** et a arrêté des douzaines de suspects dans sa lutte contre la suppression d'informations privées gênantes sur l'internet. Moyennant paiement, ces sociétés aidaient des clients à obtenir l'élimination de données défavorables en achetant les fournisseurs de sites internet et leurs techniciens. L'enquête s'est déroulée dans une dizaine de provinces. On note que les autorités chinoises pratiquent couramment ces infractions en enjoignant à la presse de ne pas publier sur les sujets sensibles et en censurant les sites internet qui en parlent. (*South China Morning Post*, 5 décembre)
- 4 déc. Selon un porte-parole de la Cour suprême, l'information en temps réel par microblog** sur le déroulement des procès deviendra une pratique courante dans les affaires de corruption, comme elle le fut lors du procès de l'ancien secrétaire du parti de Chongqing Bo Xilai. (*Xinhua*, 4 décembre)
- Note LdH :** Cette volonté de transparence n'en est pas une car elle évite toute retransmission des procès politiques à l'encontre des dissidents. Les véritables motifs de la condamnation de Bo Xilai étaient politiques, comme ce sera sans doute le cas pour Zhou Yongkang (voir ci-après) ; le pouvoir trouve avantageux de se placer sur le terrain de la corruption et de la dépravation des mœurs.
- 3 déc. Deux individus non identifiés ont attaqué l'avocat Li Changping** devant le tribunal intermédiaire de Jining (Shandong). Le policier qu'il appelait à l'aide s'est éloigné ; les agents de sécurité ont refusé le recours aux bandes vidéo d'enregistrement, prétextant que ce n'était point de leur ressort. Le client de Li Changping poursuit les autorités du district de Yutai pour des évictions illégales. (*Weiquestwang*, 3 décembre)

- 2 déc.** **Le montant des amendes infligées pour violation du principe de l'enfant unique varie avec les régions.** Au Jiangsu, les couples qui ont deux enfants surnuméraires doivent payer l'équivalent de cinq à huit fois le revenu annuel des deux époux. (*Xinhua*, 2 décembre)
- 2 déc.** **À fin octobre, près de vingt mille fonctionnaires avaient été sanctionnés** pour avoir contrevenu à huit règles antibureaucratiques fixées le 4 décembre 2012. Il s'agissait de réduire les frais de réception et de voyage, les cérémonies et les cadeaux inutiles. Il semble que les sanctions frappent surtout aux échelons de base : préfecture et municipalités. (*Xinhua*, 2 décembre)
- 1 déc.** **Assignation à résidence de Zhou Yongkang**, ancien membre permanent du bureau politique du parti communiste, en charge des questions de sécurité. Le troisième plénum du Comité central avait en novembre désigné une commission d'enquête dont le personnel échappait à l'autorité des services de Sécurité contrôlés par Zhou Yongkang. Ce dernier était connu pour ses bonnes relations avec Bo Xilai, ancien chef du parti de Chongqing, condamné à la prison à vie cet automne. (*Kyodo*, 6 décembre)
- 26 nov.** **Cheng Hai, avocat du militant des droits civiques Ding Jiaxi, a été battu** dans le centre de détention n°3 de Beijing, alors qu'il rendait visite à son client et en prenait une photo, ce qui est autorisé. La police l'a gardé prisonnier cinq heures. Ding Jiaxi, lui-même avocat, est poursuivi pour son engagement dans la campagne contre la corruption au sein du Mouvement nouveau des citoyens. (*Wei quanwang*, 26 novembre)

CONDITION OUVRIÈRE. CONDITIONS DE VIE. CONFLITS DU TRAVAIL.

- 15 déc.** **Selon les sources officielles, les accidents du travail dans les mines de charbon ont fait 1.384 morts en 2012**, en nette régression sur le chiffre de 2011 (1.973 décès). Mais les autorités admettent que ces données ne concernent que les affaires d'importance. Les accidents qui font peu de morts sont souvent dissimulés par les propriétaires de mines ou ne donnent pas lieu à rapport. (*C.L.B.*, 15 décembre)
- 13 déc.** **Une explosion survenue dans la mine de charbon Baiyangguou du district de Hutubi**, située dans la préfecture autonome Hui du Xinjiang, a fait vingt et un morts. La mine avait été fermée en juin 2013 pour violation des règlements de sécurité mais elle avait repris son activité avant d'assurer les améliorations demandées. (*Xinhua*, 13 décembre ; *China Labour Bulletin*, 15 décembre)
- 12 déc.** **Dix personnes sont mortes dans l'effondrement d'un entrepôt pour produits agricoles.** Le bâtiment avait été construit illégalement. L'accident s'est produit à Xingwangzhai, dans la ville de Zunhua (Hebei). (*Xinhua*, 14 décembre)
- 11 déc.** **Seize personnes au moins, dont des enfants qui dormaient sur place, ont péri dans un incendie survenu dans un marché de Shenzhen (Guangdong).** Le dispositif d'extincteurs n'a pas fonctionné correctement. Les inspections-surprises menées par l'administration de la Sécurité du travail ont révélé un état déplorable et quasi général des installations, l'absence de formation à la sécurité et une fréquente implication des autorités locales dans les décisions d'entreprises, le souci d'abaisser les coûts pour accroître les bénéfices conduisant à réduire les coûts de sécurité. (*C.L.B.*, 12 décembre)
- 25 nov.** **Une étude menée sur cent trente-quatre salariées des usines de Guangzhou (Guangdong) révèle que 70% d'entre elles ont été victimes d'une forme ou d'une autre de harcèlements sexuels.** 43% subissent en silence mais certaines vont jusqu'à quitter l'entreprise. Le sentiment dominant chez les victimes est le dégoût et la haine. (*C.L.B.*, 6 décembre)

CONDITION PAYSANNE. QUESTIONS FONCIÈRES. ENVIRONNEMENT.

- 20 déc.** **Les habitants de dix villages situés près de Liyang (Jiangsu) ont l'ordre de quitter les lieux**, à cause de l'usine sidérurgique Shenton qui émet des fumées toxiques. L'évacuation doit être immédiate pour l'un des villages.
Il y a dix ans que les habitants se plaignent de la pollution de l'air mais leurs lettres ouvertes et pétitions n'avaient pas abouti jusque là. Les liens noués entre hommes d'affaires et responsables politiques expliquent pour l'essentiel la non-application de la législation sur l'environnement. (R.F.A., 20 décembre)
- 20 déc.** **Les autorités ont rejeté douze lots de céréales américaines envoyés par bateau.** Motif : ils contiendraient un élément génétiquement modifié le MIR 162, non autorisé par l'administration chinoise. (Xinhua, 20 décembre)
- 12 déc.** **Des centaines d'habitants de Dongyang (Zhejiang) ont affronté la police pendant trois heures** devant les bâtiments du gouvernement local, où ils étaient venus dénoncer un projet d'usine d'électrolyse proche de chez eux, usine qui utilisera des métaux lourds, des acides et des alcalis à potentiels carcinogènes. La bagarre a fait quelques blessés ; les manifestants appréhendés ont été relâchés. Les villageois sont d'autant plus sensibles au risque de pollution qu'ils ont déjà à subir les dégâts causés à l'environnement par une usine de traitement des eaux. (R.F.A., 12 décembre)
- 5 déc.** **Des villageois de la région de Meizhou (Guangdong), opposés à la construction d'une usine d'incinération de déchets à proximité de leurs habitations, ont affronté trois cent-cinquante policiers anti-émeute.** Il y eut quelques blessés et une dizaine d'arrestations. Pour rassurer la population, les autorités avaient justifié la réquisition des terres en parlant d'un projet d'autoroute. Les villageois redoutent la pollution de la nappe phréatique, de l'eau de boisson comme de l'eau d'arrosage. (R.F.A., 5 décembre)

MINORITES ETHNIQUES

QUESTION TIBETAINE

- 19 déc.** **Un moine du monastère Amchok, situé dans le district Xiahe de la préfecture autonome tibétaine Gannan (Gansu) s'est immolé par le feu.** Quatre cents moines ont prié devant son cadavre, ramené au monastère. Ce serait le cent-vingt-cinquième suicide par le feu depuis 2009. Le 3 décembre, Kunchok Tseten s'était donné la mort à Meruma dans le district de Ngaba ; son épouse, quelques parents et des passants ont été arrêtés. (Phayul, 4 décembre ; Kyodo, 19 décembre)
- 19 déc.** **Un des trois moines du district de Driru arrêtés le 23 novembre est mort dans les locaux de la police.** On ne sait rien du sort des deux autres. Pour les proches du décédé Ngawang Jamyang, celui-ci est probablement mort sous la torture car il était en excellente santé lors de son arrestation. Ngawang Jamyang avait déjà passé deux ans en détention, après les manifestations de 2008. (Phayul, 19 décembre)
- 19 déc.** **Un tribunal du district de Driru a condamné trois jeunes Tibétains à des peines de prison pour avoir organisé des protestations contre les activités minières** menées dans la montagne sacrée Naghlha Dzamba. Les incarcérations sont de neuf ans pour le chanteur Tsekar Thinley, de treize ans pour Choekyab et de trois ans pour Tselha. (Phayul, 23 décembre)
- 13 déc.** **Arrestation du Tibétain Tsokay, de la région de Nagchu,** pour s'être opposé à la désignation par les autorités chinoises de la réincarnation du lama Rongpo Choeje. Le monastère Rongpo, dont relevait ce dernier, a été fermé en juillet au motif que son personnage principal avait des liens avec le

dalai-lama. (Phayul, 21 décembre)

- 9 déc.** **Arrestation de deux moines du monastère Jonang Akong**, dans le district Pema. Trois moines en étaient déjà détenus depuis le mois dernier, pour leur participation supposée au suicide par le feu du jeune Tsering Gyal, le 11 novembre. Des photos de ce dernier ayant été trouvées chez l'institutrice Yangtso, celle-ci a perdu son travail.

QUESTION OUIGHOURE

- 20 déc.** **Selon le Congrès national ouïghour, dix-sept des vingt Ouïghours demandeurs d'asile au Cambodge** qui avaient été rapatriés de force il y a quatre ans, sont internés et purgent des peines allant jusqu'à seize ans de prison ou la prison à vie. Le groupe, qui comprenait deux enfants et une femme enceinte, s'était enfui après les sanglantes échauffourées du mois de juillet 2009 ; il avait été ramené sous menace de fusils le 19 décembre, en violation de la Convention des Nations unies sur les réfugiés. Le lendemain, Xi Jinping, qui n'était pas encore chef du parti, accordait au Cambodge un investissement d'un milliard de dollars. (W.U.C., 22 décembre)
- 16 déc.** **Une note du bureau de l'information chinois indique aux médias la manière de traiter la tuerie du 15 décembre** (voir ci-dessous) : «ne pas faire de recommandations, ne pas décrire ni mettre l'accent sur des faits liés, ne pas rappeler les violences précédentes». (China Digital Times, 16 décembre)
- 15 déc.** **Des policiers ont tué quatorze «terroristes» dans le village Saybagh du district de Konasheher** (Shufu en chinois), préfecture de Kashgar. Ils auraient été attaqués avec des explosifs et à l'arme blanche lors de la poursuite de suspects. Deux policiers sont morts ; deux attaquants ont été faits prisonniers. Par la suite, la police a procédé à six arrestations. Selon le Congrès national ouïghour, il ne s'agissait pas d'un rassemblement de terroristes mais d'une réunion de famille pour fêter un anniversaire. L'incident aurait été déclenché par un policier qui aurait soulevé le voile d'une femme. (Xinhua, 16 décembre W.U.C., 24 décembre)

QUESTION MONGOLE

- 10 déc.** **La santé du dissident de Mongolie intérieure Batzangaa est en danger**, affirme sa famille après une visite en prison. La police avait arrêté Batzangaa le 13 avril à Guangzhou, l'accusant de préparer sa sortie du territoire avec une personnalité étrangère. Il a été condamné à trois ans de prison pour «crime économique». Les autorités ont rejeté une demande de mise en liberté pour raisons médicales. Batzangaa a développé un réseau médical fondé sur les pratiques traditionnelles tibétaines et mongoles. (R.F.A., 10 décembre)
- 30 nov.** **Expulsion hors de Beijing de dix-sept bergers de la Bannière Urad** venus protester dans la capitale contre l'occupation de leurs pâturages par l'armée et par les sociétés minières en accord avec les autorités locales. Cette résistance est vieille de sept ans. Plusieurs bergers ont été détenus ou envoyés dans des camps de rééducation et l'État n'a pas proposé de compensation acceptable.

HONGKONG ET MACAO

- 4 déc.** **Ouverture d'une consultation publique de cinq mois sur les réformes constitutionnelles proposées pour s'acheminer vers une possible élection du Chef de l'exécutif au suffrage universel en 2017.** Le document de référence situe le débat dans le cadre de la Loi fondamentale et des décisions et interprétations émises par le Comité permanent de l'Assemblée nationale. Il précise que le Chef de l'exécutif doit «aimer le pays et aimer Hongkong». (Xinhua,

5 décembre)

Note LdH : le suffrage universel n'est pas garanti pour 2017. En outre, la formule citée suggère que les candidats doivent être agréés par Beijing ; ils n'émaneront pas directement du peuple mais seront désignés par des collèges électoraux dont la composition reste à définir.

30 nov. **Près de la moitié des écoles primaires considèrent qu'il leur incombe de nourrir le sentiment d'identité nationale ;** six établissements primaires ou secondaires dispensent un cours particulier sur le sujet. Vingt pour cent des institutions organisent des cérémonies de levée du drapeau en uniforme. 55% des écoles primaires et 82% des collèges disposent d'un programme d'échanges avec la Chine populaire. Le Groupe des parents à l'origine de l'étude note que le nationalisme a remplacé l'éducation civique. (*South China Morning Post*, 30 novembre)

TENSIONS MILITAIRES. LITIGES ET CONFLITS TERRITORIAUX.

La décision chinoise, en date du 23 novembre, d'établir une zone d'identification aérienne obligatoire pour la Mer de Chine orientale, assortie d'éventuelles sanctions militaires pour les avions qui refuseraient les procédures obligatoires d'identification, a provoqué de vives réactions dans les capitales de la région ainsi qu'aux États-Unis. En effet, la dite zone recouvre d'autres espaces territoriaux nationaux.

Selon le ministère des Affaires étrangères (5 décembre), cinquante-cinq compagnies aériennes, «relevant de dix-neuf pays et trois régions», ont accepté de se conformer aux demandes chinoises. Mais ce succès ne concerne que les liaisons aériennes civiles (et pas celles du Japon). Quant aux appareils militaires, les seuls concernés normalement par une zone d'identification, les États-Unis ont affirmé qu'ils enverraient les leurs sans prévenir la Chine.

Taiwan

29 nov. **L'assemblée législative unanime demande au gouvernement de Beijing de revenir sur sa décision prise le 23 novembre d'instaurer une zone d'identification aérienne sur la mer de Chine orientale.** Elle invite Beijing à trouver une solution pacifique en coopérant avec Taiwan, avec le Japon et les États-Unis, ainsi qu'avec la Corée du Sud et l'Australie. Elle demande au gouvernement de protester fermement auprès des autorités chinoises et de ne pas se plier aux injonctions chinoises. L'administration aéronautique taiwanaise a cependant respecté les règles imposées par Beijing. (*Kyodo*, 29 novembre)

Japon

17 déc. **Le Japon a redéfini sa politique nationale de sécurité,** avec renforcement de sa capacité de défense face à l'affirmation de la puissance militaire chinoise. Le programme de cinq ans repose sur un budget de 230 milliards de dollars. Il prévoit notamment une unité amphibie de réaction rapide composée de cinquante bâtiments d'intervention dans la zone d'Okinawa ainsi que de nouveaux destroyers et des avions de combat. (*Xinhua, Kyodo*, 17 décembre)

11 déc. **Le Japon annonce la mise en place en avril prochain d'un nouveau système d'alerte pour les forces aériennes** et une plus grande capacité des forces de Défense de répondre aux menaces extérieures. Les troupes de la base de Naha, situées à Okinawa et non loin des Senkaku-Diaoyutai, seront réorganisées ; les effectifs liés aux avions de combat F-15 vont augmenter. Ces mesures sont présentées comme une réponse à la croissance des forces chinoises et au développement de l'effort nucléaire nord-coréen. (*Kyodo*, 11 décembre)

- 8 déc.** **Trois navires garde-côtes ont patrouillé aux alentours de l'archipel des Senkaku-Diaoyutai.** Les 1, 2, 3 décembre, deux bâtiments de même type avaient navigué dans les eaux proches de l'archipel. (*Xinhua*, 8 décembre)
- 6 déc.** **Début de manœuvres maritimes en Mer Jaune et dans le golfe de Bohai ;** elles doivent durer dix jours. Les exercices en mer se sont multipliés en 2013 ; certains y voient la volonté d'habituer les pays de la zone au déploiement des navires de guerre et de les amener à rester passifs en cas de conquête surprise d'îlots contestés. (*South China Morning Post*, 7 décembre)
- 4 déc.** **Mise en place d'un Conseil de sécurité nationale de soixante membres,** dont la mission est de conseiller et de renforcer les politiques étrangères et de défense, principalement face à la Chine et à la Corée du Nord. (*BBC*, 4 décembre)

Avec d'autres pays.

- 17 déc.** **Le Secrétaire d'État américain John Kerry affirme à Manille que les États-Unis «ne reconnaissent pas la zone d'identification aérienne décrétée par la Chine et ne l'acceptent pas».** Il annonce une aide de quarante millions de dollars pour en partie aider les Philippines à défendre ses eaux territoriales. La veille, il avait assuré le Vietnam d'un don de dix-huit millions de dollars pour l'acquisition de cinq bateaux patrouilleurs. Quatorze millions étaient destinés à d'autre pays de la région. (*Philippine Star*, 18 décembre)
- 14 déc.** **Les membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN)** ont décidé avec le Japon de coopérer pour assurer la liberté de navigation aérienne. Sans nommer aucun pays, ils désignent évidemment la Chine et sa décision du 23 novembre. L'ASEAN se sent concernée d'autant plus que Beijing a annoncé qu'il envisageait de définir une telle zone pour la mer de Chine méridionale. Les litiges territoriaux y sont nombreux, notamment avec le Vietnam et les Philippines. (*Kyodo*, 14 décembre)
- 8 déc.** **La Corée du Sud étend sa zone d'identification aérienne et inclut des zones relevant des zones d'identification japonaise et chinoise.** Beijing a exprimé le lendemain ses regrets d'une telle décision. Celle-ci devait prendre effet le 15 décembre. L'ancienne zone avait été définie en 1951, lors de la guerre de Corée. La Corée du Sud, le Japon et les États-Unis ont envoyé des avions dans la zone chinoise sans les notifications exigées par Beijing. (*Yonhap*, 9 décembre)
- 5 déc.** **Collision évitée de justesse d'un croiseur américain chargé de fusées avec un navire de guerre chinois** qui s'en était approché à moins de cinq cent mètres en mer méridionale. La Chine rejette la responsabilité sur les États-Unis. Le 18 décembre, un communiqué du ministère de la Défense minimise l'incident, «régulé en stricte conformité avec le protocole» et assure que «les relations entre les forces militaires des deux pays ont de larges possibilités de développement». (*Xinhua*, 5-18 décembre)

INFORMATIONS DIVERSES

(Cette rubrique regroupe des informations qui, sans toucher directement aux droits de l'homme stricto sensu, éclairent sur les réalités et les tensions de la société chinoise).

- 24 déc.** L'association canadienne des professeurs d'Universités a décidé de rompre tous les liens avec les Instituts Confucius, considérant qu'ils sont essentiellement des armes politiques dans les mains du gouvernement chinois. Des personnalités tibétaines et ouïghoures ont applaudi cette résolution. (Phayul, 24 décembre)
- 17 déc.** Selon le vice-ministre de la Sécurité publique, la population urbaine représente 35,3% de la population totale sur la base des enregistrements administratifs (hukou). Si l'on tient compte de la population migrante venue des campagnes, le pourcentage s'élève à 52,6 %. Cette population migrante comprendrait 260 millions d'individus. 25 millions de migrants ont obtenu des hukou urbains de 2010 à 2012.

- 14 déc. Succès de l'alunissage du LAPIN DE JADE. Le véhicule du programme Chang'e, muni d'un drapeau chinois, a quitté l'engin porteur et s'est déplacé à la surface lunaire le lendemain ; il a envoyé des photographies du satellite. Il doit effectuer divers prélèvements avant son retour sur terre. L'engin est long d'un mètre et demi, large d'un mètre et haut d'un mètre dix. (Xinhua, 15 décembre)
- 13 déc. Construction achevée d'une frégate lance-fusées, de conception et de fabrication entièrement chinoises. Elle serait destinée à la surveillance à longue distance et à des opérations de défense aérienne et d'attaques de sous-marins. (Xinhua, 13 décembre)
- 3 déc. Production en série de l'avion de combat Shenyang J-15, destiné au porte-avions Liaoning. La formation des pilotes serait au point et les livraisons à l'armée ont commencé. (Central News Agency, 3 décembre)
- 2 déc. Arrivée à Beijing du premier ministre Jean-Marc Ayrault, pour une visite officielle de cinq jours. Les deux parties souhaitent développer leur coopération dans les domaines de l'énergie nucléaire, de l'aéronautique, de l'astronautique, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la médecine, des télécommunications, de l'industrie automobile et des services financiers. Il est envisagé aussi d'accroître les échanges culturels, le tourisme et les échanges d'étudiants. (Xinhua, 6 décembre)

SOURCES D'INFORMATION

64tianwang, Agence France-presse, Agence Xinhua, Amnesty International, Apple Daily, Article 19, Aujourd'hui la Chine, B.B.C., Boxun, China Information Center, China Labour Bulletin, Chine-Information, Chinese Human Rights Defenders, Citizens'radio, Civil Rights & Livelihood Watch, Committee to Protect Journalists, Confédération internationale des syndicats libres, DaJiyuan (La Grande Epoque), Fondation Duihua, Human Rights Campaign in China, Human Rights in China, Information Centre for Human Rights and Democracy, Kaifang, Kyodo News Agency, Laogai Research Foundation, Minsheng Guancha, Ming Pao, Mirror Books, Molihua, New Century News, Radio France Internationale (émission en chinois), Radio Free Asia, Radio Free China, Reporters sans Frontières, Rights Campaign, S.M.H.R.I.C., South China Morning Post, The Standard, TealeafNation, Tibetan Centre for Human Rights and Democracy, Utopia, Weiwan Wang, Weiwuerzaixian, Wen Wei Po.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN DE LA CAMPAGNE POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN CHINE

(décembre 2013). International Federation of Journalists, 4 pp Pdf).

Accessible sur le site : <http://www.ifj.org>

THE SEXUAL HARASSMENT OF WOMEN FACTORY WORKERS IN GUANGZHOU. A

survey by the Sunflower Women Workers Centre. 25 novembre 2013. (7 pp Pdf)

Accessible sur le site : <http://www.clb.org.hk/en/content/70-percent-women-factory-workers-guangzhou-sexually-harassed>

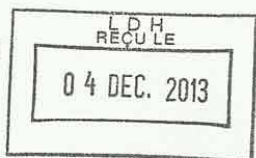
POUR PRENDRE CONTACT, écrire à :
communication@ldh-france.org en indiquant en objet de
votre mail : «Groupe Chine».

> RÉPONSE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Suite à lettre adressée par la Ligue des droits de l'Homme à M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, nous avons reçu le texte suivant.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Ministre



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 29.11.13 007138 CM

003824

Monsieur le Président,

Votre courrier en date du 22 octobre 2013 a retenu toute mon attention.

L'élection de quatorze membres au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a eu lieu le 12 novembre dernier. La France, qui cherche à promouvoir les plus hauts standards de protection des droits de l'Homme, était elle-même candidate et a été élue, en même temps que la Chine.

Cette élection, qui a lieu chaque année, se fait à la majorité des membres de l'Assemblée générale, à bulletin secret. A chaque fois, la France prend note avec attention de toutes les candidatures, mais attend des Etats qui sont élus qu'ils contribuent activement à l'efficacité du Conseil des droits de l'Homme. La Chine, en tant que futur membre, sait qu'elle a cette responsabilité au même titre que tous les autres.

La France, profondément attachée au respect des droits de l'Homme, appelle régulièrement au respect des droits et libertés fondamentaux en Chine et a plusieurs fois appelé à la libération des prisonniers de conscience.

Encore récemment, lors du passage de la Chine le 22 octobre 2013 devant le Conseil des droits de l'homme dans le cadre de la 17ème session de l'Examen périodique universel, notre pays a émis plusieurs recommandations. Parmi elles figurent la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la garantie des droits de la défense, l'introduction d'un moratoire sur la peine de mort, la ratification de la Convention sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la suppression des entraves aux libertés d'expression, de réunion et d'association ou encore l'abolition du système de rééducation par le travail.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurent FABIUS

Monsieur Pierre TARTAKOWSKY
Président
Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet
75018 PARIS